

THE CLOSING DATE OF THE SOLICITATION HAS BEEN EXTENDED UNTIL JULY 29, 2016 AT 2 :00 P.M.  
 LA DATE DE CLOTÛRE DE LA DEMANDE DE COVENTION D'OFFRE À COMMANDES A ÉTÉ PROLONGÉE  
 JUSQU'AU 29 JUILLET 2016 À 14H00.

|   |   |
|---|---|
| <b>CLARIFICATION TO ANSWER TO QUESTION 11/PRECISIONS CONCERNANT LA RÉPONSE À LA QUESTION 11</b> | <p><b>Question</b></p> <p>My understanding is that If a Representative Resource has performed work on one of the projects used as an example supporting M1/R1, Additional Resources may be used to support scoring for R1.4, and this same project can also be used to support R2.1-R2.4 scoring for representative resources (theoretically potentially scoring full points for all). Please confirm if this understanding is correct.</p>   |
|   | <p><b>Answer</b></p> <p>R2 2.1 to R2 2.4 are in addition to any involvement of the Resource in the Firm Work Summaries in R1 1.4; therefore, the same project cannot be used.</p> <p><b>Clarification on the answer for Question 11</b></p> <p>Four Resources (one per category) are evaluated on M2.</p> <p>The involvement of these four (4) resources in the first 3 firm work summaries is considered in calculation of the length of the Resources' experience (on M2). The relevance of the experience is evaluated on point-rated criterion R1.</p> <p>Point-rated criterion R2 evaluates additional experience of these four (4) resources meeting M2, beyond the first 3 firm work summaries.</p> <p>The experience of other resources in the first 3 firm work summaries may be considered in assessment of the experience of resources put forward for the Technical Disciplines (R3).</p>   |
|   | <p><b>Question</b></p> <p>Si je comprends bien, si une ressource représentant a effectué des travaux sur l'un des projets utilisés comme un exemple à l'appui de M1/R1, des ressources supplémentaires peuvent être utilisées à l'appui de la notation pour C1.4, et ce même projet peut également être utilisé pour appuyer la notation C2.1-C2.4 pour les ressources proposées (obtenir en théorie la totalité des points pour tous les critères). Veuillez confirmer si cette interprétation est exacte.</p>   |
|   | <p><b>Réponse</b></p> <p>C2 2.1 à C2 2.4 sont en plus de toute implication de la ressource dans le Résumés des travaux de l'entreprise dans C1 1.4; par conséquent, le même projet ne peut pas être utilisé.</p> <p><b>Précisions concernant la réponse à la question 11</b></p> <p>Quatre ressources (une par catégorie) sont évaluées au critère O2.</p> <p>La participation de ces quatre (4) ressources dans les trois premiers résumés des travaux de l'entreprise est prise en compte dans le calcul de la durée de l'expérience des ressources (au critère O2). La pertinence de l'expérience est évaluée au critère coté C1.</p> <p>Le critère coté C2 évalue l'expérience additionnelle de ces quatre (4) ressources satisfaisant au critère O2, au-delà des trois premiers résumés des travaux de l'entreprise.</p> <p>L'expérience d'autres ressources dans les trois premiers résumés des travaux de l'entreprise peut être prise en compte dans l'évaluation de l'expérience de ressources proposées pour les disciplines techniques (C3).</p> |